



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION n° : 2023/06**

**Réunion du 28 février 2023 à 19h00  
sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 21/02/2023

Date d'affichage : 21/02/2023

Nombre de Conseillers :

**En exercice : 29**

**Présents : 21**

**Votants : 25**

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, Mme Marina LESCOUET, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER et M. Hubert RENOLLET

Excusés avec pouvoir de vote : M. Pascal COLSON a donné pouvoir à Mme Valentine DION, Mme Geneviève COSSON donne pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à M. Yann DUGARD et Mme Magali ROGER donne pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Martine BAUDART

**OBJET : AUTORISATION DE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARGONNE ARDENNAISE POUR LE FONCTIONNEMENT DES TOURELLES AU TITRE DE L'ANNE 2023 ET L'ACQUISITION DE MATERIEL POUR LE CINEMA**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son L5214-16,  
Considérant que la ville de Vouziers supporte seule la charge de fonctionnement du centre culturel « Les Tourelles » alors que 60%, de ses usagers habitent hors de Vouziers ;  
Considérant également qu'il est nécessaire de remplacer l'écran de cinéma et la climatisation ;  
Considérant qu'une subvention sera sollicitée auprès du Centre National du Cinéma (CNC) ;  
Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;  
Considérant qu'il est nécessaire de délibérer pour solliciter des fonds de concours ;  
Vu la volonté de solliciter la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise ;  
Vu l'avis favorable de la Commission finances en date du 21/02/2023 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité :**

- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à solliciter le versement d'un fond de concours pour le fonctionnement du bâtiment « Les Tourelles » à hauteur de 60 000 € et d'un fonds de concours pour l'acquisition d'un écran de projection et d'une climatisation pour le cinéma, à hauteur de 50 % du reste à charge - subventions et FCTVA déduits
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Fait en mairie le

Le Maire,  
Yann DUGARD



**Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :**  
**Et de sa publication ou notification le :**